

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 12 DECEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le Douze Décembre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Mme BARET,
Mme NICOLAS, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT,
Monsieur FIORINI, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur PARTRAT

Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN

Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur GELIN

Mme GUICHERD présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER.

Objet :
Délégation de
pouvoir du
Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe exécutif à l'exception de certaines listées à l'article sus-nommé.

La délibération D 08 04 620 a défini l'étendue des délégations consenties.

Il convient de la compléter en autorisant M. le Président à prendre toute décision concernant les avenants des marchés pouvant être passés sans formalité préalable, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- **ETEND** les délégations de pouvoir du Président aux avenants des marchés de fournitures, travaux ou services passés selon l'article 28 du Code des marchés Publics.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 décembre 2012.



Le Président

Bernard BEGUIN

